

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 53	<i>Membres en fonction :</i> 52	<i>Membres présents :</i> 44	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 8	<i>Absent(s) :</i> 0	<i>Pouvoir(s) :</i> 4
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 23 novembre 2021

Vote(s) pour : 48
 Vote(s) contre : 0
 Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 29 novembre 2021,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2021-11-29-BD-15 :

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de La Maxe : approbation de la modification simplifiée n°1.

Rapporteur : Monsieur Henri HASSER

Le Bureau,
 Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier son article L.5217-2,
 VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et suivants et R.153-20 et suivants,
 VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 18 décembre 2017 "Plan Local d'Urbanisme, document en tenant lieu ou carte communale : exercice de la compétence et achèvement des procédures communales par Metz Métropole au 1^{er} janvier 2018",
 VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
 VU le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) approuvé en date du 1^{er} juin 2021 par le Comité Syndical du SCoTAM,
 VU le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Metz Métropole adopté le 17 février 2020 par délibération du Conseil métropolitain,
 VU le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de Metz Métropole approuvé le 17 février 2020 par délibération du Conseil métropolitain,
 VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de La Maxe approuvé par délibération du Conseil métropolitain en date du 27 janvier 2020,
 VU l'arrêté PT n° 14/2021 du Président de Metz Métropole en date du 20 août 2021 prescrivant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Maxe,
 VU la délibération du Bureau de Metz Métropole en date du 20 septembre 2021 relative aux modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Maxe,
 VU les registres ouverts dans la commune de La Maxe et au siège de Metz Métropole permettant au public d'y consigner leurs observations,
 VU le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de La Maxe et notamment sa notice de présentation,
 VU les avis favorables formulés par les personnes publiques associées et les communes voisines de La Maxe,

VU l'avis formulé par le Syndicat Mixte du SCoTAM,
CONSIDERANT le transfert de la compétence " Plan Local d'Urbanisme, document en tenant lieu ou carte communale" à Metz Métropole,
CONSIDERANT la nécessité de modifier le PLU de La Maxe notamment les dispositions relatives aux règlements (graphique et écrit) qui s'appliquent aux zones à urbaniser 1AU et 1AUL,

DECIDE d'approuver la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de La Maxe telle qu'elle est annexée à la présente délibération,

PRECISE que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie de La Maxe et au siège de Metz métropole durant un mois et d'une mention dans un journal local,

PRECISE que la présente délibération sera exécutoire dès lors qu'elle aura fait l'objet des mesures de publicité précitées et qu'elle aura été transmise à l'autorité administrative compétente de l'Etat, et ce conformément aux articles L.153-44 et L.1536-23 du Code de l'Urbanisme.

Pour extrait conforme
Metz, le 30 novembre 2021
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT



Résumé de l'acte

057-200039865-20211129-2021-11-29-DB15-DE

Numéro de l'acte : 2021-11-29-DB15
Date de décision : lundi 29 novembre 2021
Nature de l'acte : DE
Objet : Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de La Maxe : approbation de la modification simplifiée n°1
Classification : 2.1 - Documents d urbanisme
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 01/12/2021
Numéro AR : 057-200039865-20211129-2021-11-29-DB15-DE
Document principal : 21_DO-15.pdf

Historique :

30/11/21 16:16	En cours de création	
30/11/21 16:22	En préparation	Catherine DELLES
01/12/21 13:48	Reçu	Martine HOLTZINGER
01/12/21 13:49	En cours de transmission	
01/12/21 13:50	Transmis en Préfecture	
01/12/21 13:52	Accusé de réception reçu	